

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jessie-hudon-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1ef72dd87643047df28739a9>

Date d'obtention : 2024-11-15 14:03:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est important d'ouvrir la trousse Sexto pour pouvoir intervenir. C'est un outil qui peut être très utile lors de nos interventions. Lorsque nous voyons des choses qui ressemblent à des échanges, nous nous devons d'agir immédiatement pour faire cesser les actions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'étais pas au courant de cette formation et je la trouve très intéressante donc je vais faire plus attention si je vois des choses qui tournent autour des échanges de photos. Je suis présentement stagiaire en éducation spécialisée donc je vais utiliser cette formation pour mieux aider les jeunes qui vivent des situations semblables.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention si c'est un jeune qui a déjà partagé des photos d'un autre élève sans son consentement (Récidive).